



**CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES
PERSONNE PHYSIQUE**

Pièces à joindre pour l'inscription au Registre des Entreprises et/ou Registre du Commerce et des Sociétés

Formulaire « PO »

- Copie de la pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour ou carte de résident), à jour et en cours de validité (adresse)
- Copie de la carte de séjour du conjoint
- Un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (à retirer auprès de la mairie de naissance)
- Attestation sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation (voir modèle)
- Copie du livret de famille
- Déclaration d'insaisissabilité
- Attestation du conjoint (art. 8 de la loi n°2003-721 du 1^{er} Août 2003)
- Déclaration d'option de conjoint collaborateur (art.27 du décret n°84-406 du 30 mai 1984 et art.5 du décret n°2006-966 du 1^{er} août 2006)
- Pacte civil de solidarité
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation obligatoire ou dispense
- Copie du ou des diplôme(s)
- Déclaration de qualification
- Assurance décennale (activités du bâtiment) : copie du contrat ou copie de l'offre de l'assureur
- Justificatif de jouissance du local

Propriétaire:

- copie de la taxe foncière
- ou copie du titre de propriété

Locataire :

- copie du bail d'habitation qui prévoit expressément l'accord du propriétaire
- ou copie de la dernière quittance de loyer
- ou copie de la taxe d'habitation
- ou copie du bail commercial
- ou copie de l'autorisation du propriétaire + copie de la taxe foncière du propriétaire

Domiciliation dans une société de domiciliation (agrée par la Préfecture) :

- copie du contrat de domiciliation
- ou attestation de la société de domiciliation mentionnant obligatoirement le nom ou la dénomination, l'adresse et le numéro d'identification sur un registre public de l'entreprise domiciliaire

- Ayant droit : joindre le certificat d'ayant droit (modèle disponible) accompagné d'une copie de la carte d'identité de l'ayant-droit
- Formulaire de demande d'ACCRES avec pièces justificatives
- Reprise de fonds par achat, apport ou donation : copie de l'acte de vente (d'apport ou de donation) enregistré, accompagnée de la publication légale
- Location-gérance : copie du contrat de location-gérance accompagnée de la publication légale
- Activités réglementées : autorisation, diplôme, licence, déclaration douane, arrêté préfectoral... selon le cas

FRAIS D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DES ENTREPRISES :

- 125.00 €** à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace
- 55.00 €** à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace – Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité, sur rendez-vous

FRAIS D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES : chèque libellé à l'ordre du Trésor Public pour les RCS de Strasbourg et Mulhouse, Tribunal d'instance pour les RCS de Colmar et Saverne

- 59,08 €** pour une création
- 131,88 €** pour un achat de fonds (sans Bodacc)
- 108,38 €** pour un achat de fonds (Bodacc demandé)
- 9,33 €** en plus si attestation d'information au conjoint commun en biens